

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

30/10/2018

N° E18000182 /67

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 19/10/2018, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Osenbach demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Osenbach ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur René SALLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune d'Osenbach et à Monsieur René SALLE.

Fait à Strasbourg, le 30/10/2018

Pour la présidente du Tribunal,
Le Vice-Président,


Jean-Pierre Vogel-Braun